



UNITED NATIONS  
TRANSFORMING  
EDUCATION  
SUMMIT 2022



## Sommet sur la transformation de l'éducation

### L'éducation dans les situations de crise : un appel à l'action

(Version final du 11 septembre 2022)

#### L'éducation est en danger

Le monde connaît une augmentation alarmante du nombre de personnes touchées par les conflits armés, les déplacements forcés, y compris des réfugiés à grande échelle, les catastrophes sanitaires et climatiques, et d'autres crises. Pour 222 millions d'enfants et de jeunes en âge d'être scolarisés, cela signifie une éducation perturbée et des systèmes éducatifs poussés à l'extrême limite de leurs capacités. Les filles et les enfants handicapés, ainsi que de nombreux autres groupes minoritaires, notamment les communautés autochtones, les minorités ethniques et religieuses et les personnes LGBTQI, sont touchés de manière disproportionnée dans de nombreux contextes de crise. Rien qu'en 2022, les déplacements forcés ont atteint un record de 100 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants et des jeunes qui ont besoin d'accéder à une éducation adaptée et de qualité. En outre, entre janvier 2020 et décembre 2021, on a recensé 5 000 incidents d'attaques contre l'éducation et des cas d'utilisation militaire des écoles, avec 9 000 étudiants et éducateurs enlevés, arrêtés, blessés ou tués à travers 85 pays. Ces chiffres s'ajoutent aux écoles fermées en raison des conflits armés et de l'instabilité politique, où l'éducation des futures générations de filles, de réfugiés et d'autres groupes de population est en danger.

#### L'éducation est sous-financée

En 2021, les appels humanitaires pour le secteur de l'éducation n'ont reçu que 22 % des fonds requis, soit nettement moins que les autres secteurs, et à l'échelle mondiale, seuls 2,9 % des fonds humanitaires ont été alloués à l'éducation, un chiffre bien inférieur à l'objectif de 4 % fixé par les Nations unies. De plus, suite à la crise de COVID-19, l'éducation n'a reçu que 3% du total des mesures de relance en réponse à la crise sanitaire et seulement 0,7% des fonds demandés dans le cadre du Plan mondial de réponse humanitaire COVID-19.

Les crises ont un impact considérable sur les investissements à long terme nécessaires pour transformer les systèmes éducatifs et assurer leur résilience face aux chocs futurs. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation a stagné en 2020 et a diminué de 359 millions de dollars pour ce qui est des donateurs bilatéraux. Cette baisse a depuis été suivie de réductions importantes de l'APD par les principaux donateurs. Les gouvernements de nombreux pays ont également été affectés par la lenteur de la reprise économique, l'augmentation du coût de la dette et la redéfinition des priorités nationales pendant et après le COVID-19. Les problèmes systémiques de financement de l'éducation aux niveaux national et mondial signifient que des groupes d'enfants et de jeunes, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ne bénéficient pas du soutien national et international et prennent de plus en plus de retard.

#### Partenariat pour la Transformation : un appel à l'action

En nous appuyant sur des pratiques prometteuses, nous, les États membres et les partenaires, saisissons l'occasion du Sommet sur la transformation de l'éducation organisé par le Secrétaire général des Nations Unies pour lancer « L'éducation dans les situations de crise : un appel à l'action ».

Nous nous engageons à travailler ensemble pour transformer les systèmes éducatifs, afin qu'ils soient en mesure de prévenir les crises, de s'y préparer, d'y répondre et de se relever. Afin de permettre à tous les enfants et



jeunes confrontés à des crises, y compris les réfugiés et les populations apatrides, d'accéder de manière continue, équitable et sûre à des possibilités d'apprentissage inclusives, de qualité et sûres.

En particulier, nous nous engageons à améliorer l'accès, la qualité, l'équité et l'inclusion des 222 millions d'enfants et de jeunes dont l'éducation a été interrompue ou qui n'apprennent pas en raison d'un conflit armé, d'un déplacement interne ou transfrontalier, et de catastrophes sanitaires ou climatiques. Afin de concrétiser cet engagement, nous appelons les États membres, les organisations multilatérales, les donateurs et les partenaires de l'éducation à travailler dans ce sens avec un premier rapport en 2025 avant l'objectif 2030, et à se tenir mutuellement responsables des actions suivantes :

1. **Améliorer l'accès équitable à une éducation inclusive et les résultats d'apprentissage** des enfants et des jeunes touchés par des crises, notamment en :
  - a. Établissant un système global de suivi annuel du nombre d'enfants et de jeunes affectés par des crises, désagregés par sexe, handicap, statut juridique (et autres domaines pertinents) bénéficiant d'une éducation
  - b. Réduisant de moitié le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés dans les pays touchés par des situations d'urgence et des crises prolongées.
  - c. Améliorant les résultats de l'apprentissage fondamental afin que le double du nombre actuel d'enfants et de jeunes dans des situations d'urgence et d'après-crise atteigne un niveau minimum de compétences en matière de lecture, d'écriture et de calcul, ainsi que de compétences socio-émotionnelles.
  - d. Améliorant le recrutement, la rétention et le développement professionnel continu des enseignants et enseignantes ainsi que des éducateurs et éducatrices qualifiés afin d'assurer la continuité de l'apprentissage pour les enfants et les jeunes touchés par les crises dans des espaces sûrs, et de garantir que l'enseignement soit sensible au genre et inclusif.
  
2. **Protéger et améliorer le financement externe** des outils humanitaires et de développement, en veillant à ce que ce financement soit équitable et s'aligne sur les priorités de planification nationales et les engagements envers les conventions internationales. Plus précisément :
  - a. S'engager à un meilleur financement, y compris un meilleur suivi des flux financiers vers l'éducation en situation d'urgence dans le cadre du financement humanitaire et du développement.
  - b. S'engager à soutenir l'éducation dès le début d'une crise, mais aussi à plus long terme, par le biais d'une aide publique au développement (APD) durable et pluriannuelle en faveur de l'éducation, notamment en finançant les plateformes de financement et de partenariat du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et de Education Cannot Wait (ECW)
  - c. S'engager à adapter les mécanismes existants et à développer et financer des mécanismes de financement pluriannuels supplémentaires pour les pays à revenu intermédiaire afin de les aider à éliminer les obstacles aux systèmes d'éducation nationaux pour les personnes exclues des financements nationaux et internationaux actuels, comme les réfugiés et les populations apatrides, conformément aux politiques des gouvernements hôtes.



- d. Améliorer l'efficacité des dépenses pour l'éducation et cibler les ressources vers les plus marginalisés, en particulier les filles, les personnes handicapées, les réfugiés et autres apprenants déplacés de force.
3. Travailler ensemble dans un esprit de **coopération internationale pour mettre en place des systèmes éducatifs résilients face aux crises**, qui garantissent la protection des droits des enfants et des jeunes, et répondent aux besoins des apprenants de manière globale, notamment en matière de santé, de bien-être, de nutrition, d'eau, d'assainissement et de protection contre la violence, l'exploitation sexuelle et les abus.
    - a. Aligner les priorités nationales et les engagements internationaux pour renforcer la résilience des systèmes éducatifs face aux crises, notamment ceux énoncés dans la Déclaration d'Incheon, l'Accord de Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement, le Pacte mondial pour les réfugiés, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, la Déclaration sur la sécurité des écoles et le Cadre global pour la sécurité des écoles, ainsi que d'autres obligations découlant du droit international.
    - b. S'engager en faveur de la coopération entre les gouvernements, les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, en travaillant ensemble de manière coordonnée et via des mécanismes de coordination établis pour transformer les systèmes éducatifs.
    - c. S'engager en faveur d'une collaboration interministérielle et interagences entre les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale dans la planification des interventions pour l'éducation et humanitaires.
    - d. Intégrer l'inclusion et l'égalité des sexes dans nos politiques, notre planification et nos priorités de mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence et de crises prolongées.
  4. Tenir compte des divers contextes de crise, **étendre et intégrer les interventions à fort impact et fondées sur des données probantes dans les efforts de politique et de programmation**, en mettant l'accent sur huit priorités interdépendantes : (i) les enseignants ; (ii) la participation communautaire ; (iii) l'égalité des sexes et l'inclusion ; (iv) l'éducation préscolaire ; (v) la santé mentale et le soutien psychosocial ; (vi) la protection contre la violence ; (vii) la fourniture équitable de technologies et d'innovations éducatives, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ; et (viii) un engagement significatif des enfants et des jeunes.